

inspection académique

Saône-et-Loire



Négociation préalable SE-UNSA 71 et Inspection académique de Saône-et-Loire

Par courrier en date du 8 mars 2011, le SE-UNSA de Saône-et-Loire alerte l'Inspection académique de Saône-et-Loire sur son intention de déposer un préavis de grève dans la période du 14 mars au 16 avril 2011. Une négociation préalable s'est déroulée le lundi 14 mars à 17 heures dans les locaux de l'Inspection académique.

Participants :

- Mme Descombes, SE-UNSA
- Mme Delhomme, SE-UNSA
- M. Bourguignon, Inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Education nationale de Saône-et-Loire,
- M. Descotes, Secrétaire Général de l'Inspection académique,
- M. Mascio, IEN-adjoint à l'Inspecteur d'académie.

En début de séance, le SE-UNSA annonce une modification de la période dans laquelle le préavis pourrait être déposé, soit du 21 mars au 16 avril 2011.

1) Préparation de la carte scolaire 2011

Sur la question de la diffusion des documents préparatoires, l'Inspecteur d'académie propose de mettre à disposition des organisations syndicales les prévisions d'effectifs 2011-2012 dès le 16 mars 2011 pour une réunion du groupe de travail le 28 mars 2011, soit 12 jours auparavant.

Sur la question du format, l'Inspecteur d'académie accorde la transmission de ces documents sous format électronique en plus des livrets sur papier à retirer à l'Inspection académique.

Le SE-UNSA souhaite être informé de la répartition des retraités d'emploi.

L'Inspecteur d'académie précise que les prévisions ne sont pas encore définitives. Il rappelle que le département devra rendre 6 emplois au titre de la baisse démographique et 28 emplois au titre du schéma des emplois, soit 34 postes. Les différents leviers seront une augmentation du E/C de quelques dixièmes, une diminution du nombre de remplaçants affectés à la formation continue, la sédentarisation des enseignants hors la classe en Rased ou sur d'autres fonctions. M. l'Inspecteur d'académie précise que la répartition entre ces différents leviers n'est pas arrêtée mais qu'il ne souhaite pas supprimer de poste de conseillers pédagogiques.

Sur la question de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans et de leur comptabilisation dans les effectifs des classes maternelles, M. l'Inspecteur d'académie répond qu'ils seront comptabilisés dans les écoles situées en RRS et que dans les autres écoles, ils pourront être accueillis dans la limite des places disponibles.

2) Aide administrative aux directeurs d'école

Le SE-UNSA demande comment les propos de Monsieur le Président de la République concernant l'aide administrative aux directeurs d'école se concrétisera dans le département de Saône-et-Loire.

Monsieur l'Inspecteur d'académie répond qu'il n'a pas reçu de consignes sur ce sujet à l'heure actuelle.

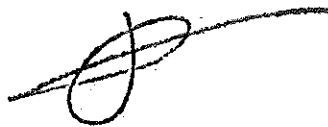
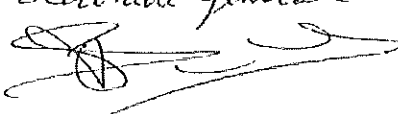
Conclusion

Le SE-UNSA refuse la suppression de 34 postes d'enseignants pour le département de Saône-et-Loire. Il estime injustes les leviers envisagés qui ne favorisent pas la réussite des élèves.

En conséquence, le SE-UNSA maintient son intention de déposer un préavis de grève pour les journées du 28 mars, du 31 mars, du 4 avril, 5 avril et 15 avril 2011.

Le SE-UNSA,

Sylvie DESCOMBES
Secrétaire générale



François Bourguignon
IA-DSDEN de Saône-et-Loire,